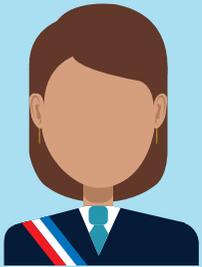


# LE MAIRE ET SON DGS/SECRÉTAIRE DE MAIRIE : LA RÉPARTITION DES RÔLES

Binôme, couple, tandem, duo, ... Les qualificatifs sont nombreux pour définir la relation entre un Maire et son plus proche collaborateur (DGS ou secrétaire de mairie). Il est parfois difficile d'identifier le rôle et la sphère propre de chacun tant ces deux protagonistes de l'administration communale doivent travailler de concert. Entre légitimité démocratique et légitimité technique, la place et le rôle de chacun doivent être identifiés dès le début de mandat afin d'assurer une action efficace et réactive de la collectivité.

## LE RÔLE DU MAIRE

**Le maire : un manager stratégique**



Définition des orientations stratégiques et décisions :

- management des élus,
- lignes directrices,
- pouvoir de décision

**Chef de l'administration/ Employeur :**  
**Chef du personnel, recrutement, pouvoir disciplinaire**

## LE DUO : GOUVERNANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

- Confiance
- Partage des compétences, des responsabilités et de l'information
- Concertation / Coopération / Dialogue
- Définition des ressources
- Collégialité mais l'élu décide !

## LE RÔLE DU DGS/SECRÉTAIRE DE MAIRIE

**Le DGS : un manager opérationnel**



Mise en œuvre et pilotage des décisions politiques et de l'administration :

- Expertise et management technique
- Organisation / Déclinaison
- Processus / procédures
- Action / solutions / évaluation
- Conseil / Analyse des risques juridiques

**Management des équipes :**  
**Organisation de l'administration, supérieur hiérarchique, coordination des services, évaluation**